

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
18 Octobre 2019**

**OBJET : OPH 13 Habitat : aide départementale pour l'aménagement limitant l'accès des engins motorisés au parc des Calanques à Marseille 11ème arr.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH 13 Habitat une subvention de 45 021 € destinée à accompagner les travaux d'aménagement limitant l'accès des engins motorisés au parc des Calanques et la création de chicanes piétons au sein des résidences Néréides et Bosquet, situées Traverse de la Granière à Marseille 11ème arrondissement, pour un coût prévisionnel TTC de 81 277 €;
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames CARREGA, CHABAUD et GUARINO et Messieurs ROYER-PERREAUT, GAZAY et GENZANA ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**

